



---

# Triskell

**Syndicat National des Agents des Douanes**  
**Section de BRETAGNE**

**CTPS/DR du 14 septembre 2011**  
**Déclaration préalable**  
**Compte rendu**

**Commission Régionale de la Masse**  
**du 15 septembre 2011**  
**Compte rendu**





Rennes, le 14 septembre 2011

**Syndicat National des Agents des Douanes.**  
**Section de Bretagne**

## Déclaration liminaire au CTPS/DR .

Monsieur le Président,

Vous nous aviez convoqués à un CTPS-DR, le 5 septembre dernier. L'ordre du jour n'avait aucun caractère d'urgence. Malgré les demandes de report de deux organisations syndicales, pour des raisons d'indisponibilités réelles, vous avez maintenu cette réunion. Le quorum n'étant pas atteint, vous avez dû reporter cette instance à ce jour.

Cet empressement, à tenir ce dernier CTPS-DR, pourrait nous amener à penser :

- soit, vous méprisez le dialogue social,
- soit, vous considérez qu'il s'agit d'une simple formalité administrative, pratique que nous avons dénoncée moult fois dans cet organisme paritaire,
- soit, vous dissimulez derrière ce calendrier serré une manœuvre qui nous échappe. Comment comprendre qu'au CTPS du 23 juin 2011 il ne soit question que du déménagement des locaux du bureau de Quimper et que le 12 août 2011, date de communication des documents préparatoires, c'est la suppression du bureau de Quimper qui est proposée ?

Ou bien ce sont les trois à la fois !!!

Quelque soit votre raison, la délégation CGT assumera son rôle. Nous avons des choses à dire et à défendre.

Face à une crise économique et financière qui a plongé l'Europe dans la pire des situations depuis plusieurs décennies, la seule réponse des leaders politiques européens a été l'adoption de mesures d'austérité, la pression à la baisse des salaires, des services publics, de la sécurité sociale, des pensions, des conditions de travail et de vie.

Ce n'est pas en sauvant seulement les banques, en poursuivant la rigueur, en abdiquant devant les injonctions des agences de notations, que nous verrons le bout du tunnel.

La règle d'or des « puissants » c'est la loi de l'argent !

La récession sociale est imposée aux salariés, ceux à qui on demande de serrer une énième fois la ceinture, ceux qui ne sont ni coupables, ni responsables de cette crise financière.

Dans ce cadre là, les attaques contre le rôle et la place du « secteur public » se multiplient. Tout ce qui est réponses solidaires aux besoins sociaux et en même temps outils de luttés contre les inégalités, levier pour le progrès social constitue une cible des politiques libérales.

Au plus près de nos préoccupations, la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects, se trouve aussi impactée par cette politique libérale. La performance, les restrictions budgétaires, services entiers fermés, désertifications régionales, missions abandonnées, voilà la politique gestionnaire de la Douane aujourd'hui. Seuls les chiffres des résultats, les graphiques, les cibles atteintes ou non, sont sources d'intérêt pour notre hiérarchie, d'où un management qui ressemble le plus souvent au théâtre de Guignol.

Il serait grand temps de se recentrer sur le « cœur du métier », sur le pourquoi fondamental de l'exercice de nos missions, sous peine d'y perdre notre âme et notre conscience professionnelle.

La douane a déjà payé un lourd tribut en matière d'effectifs mais Rigueur exige, 373 suppressions d'emplois sont prévues pour 2012, moins 10% dans les budgets de fonctionnement et d'investissement. La Bretagne devra très certainement, à nouveau, payer son écot. A qui le tour de passer à la trappe ? Le schéma annoncé au CTPS DI du 5 juillet 2011 nous interpelle. Les 50 suppressions d'emplois ne sont pas virtuelles et plusieurs services en paieront les pots cassés. Nous aurions souhaité avoir connaissance des grandes lignes du plan 2012 mais sans doute vous n'avez pas le droit à ce jour de vous exprimer sur la future organisation.

Dernièrement, la ministre du budget, en visite aux douanes de LESQUIN, a annoncé à la presse que les saisies de tabac devaient augmentées de 15% en 2011, tout en se félicitant des saisies records effectuées par les services des douanes en 2010. Pour ce faire, les services devront renforcer les opérations de contrôles dans les centres de tri postaux et sur la voie publique.

Chiche, mais avec qui et comment ???

Le plan prévoit une augmentation des moyens. Laissez nous en douter avec un budget de fonctionnement amputer de 10% en 2012 et autant en 2013 !!!

Les promesses n'engagent que ceux qui les croient, les douaniers de terrain ne sont plus dupes car c'est eux qui payent la facture des suppressions d'emploi. C'est encore eux, très certainement qui subiront les prochaines fermetures de services.

On ne peut que regretter, qu'aucun dirigeant de notre administration n'ait le courage de dire à madame PECRESSE que la plupart des services ne peuvent plus fonctionner et remplir leurs missions correctement fautes de personnels.

Derrière ces suppressions d'emplois, ces réductions d'effectifs, ces réorganisations de services, fermetures de sites, ce sont des agents qui travaillent et qui souffrent avec pour seule réponse apportée par la hiérarchie, le mépris et

les chiffres des objectifs. Le contexte ne leur semble pas réjouissant et pour cause !

Depuis des années, la CGT dénonce les ravages de la Révision Générale des Politiques Publiques, notre ministère n'a malheureusement rien à envier aux autres, et les dégâts humains et psychologiques y sont tout autant terrifiants.

Pour information, l'an dernier, on compte autant de suicides au Minefi qu'à France Télécom soit 26 de nos collègues trop tôt disparus.

Les mots ont leur importance : derrière votre langage libéral (modernisation ; adaptation ; réorganisation etc....) se cache les maux d'une politique destructrice et meurtrière.

Tous ces éléments de contexte nous confortent dans notre analyse, de la volonté à détruire la maison Douane.

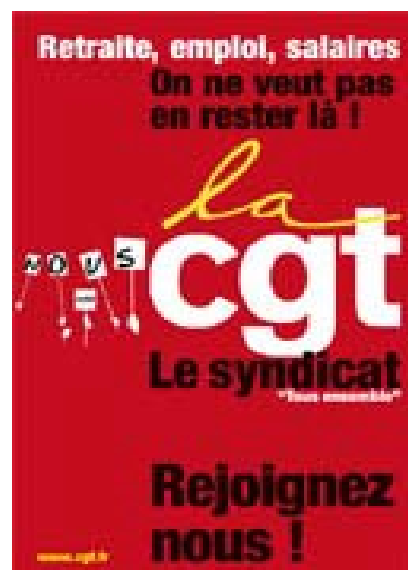
Mais cette maison, c'est la nôtre, celle en laquelle nous croyons, celle qui nous fait vivre avec nos familles. Cela devrait être aussi la vôtre ...

Le seul indicateur qui pourrait, s'il existait, être atteint avec brio, c'est celui d'avoir sapé le moral des douaniers de terrain.

En conclusion, la seule règle d'or qui vaille pour nous, c'est :

- la reconquête des services publics au service de l'intérêt général et du développement humain,
- des emplois et l'amélioration des conditions de travail,
- la revalorisation du point d'indice,
- une douane socialement et économiquement utile,
- une douane de contrôle de la marchandise et de protection du consommateur et au non au service du capital,
- Une douane qui ne se laisse pas endoctriner par des considérations libérales et politiques.

Les représentants du SNAD CGT Bretagne.



## COMPTE-RENDU du CTPS-DR

Etaient présents pour la parité syndicale :

- CGT : Claudine THOMAS, Christian JOUANNIC, Jean-Luc MAIRY, Jean-Pierre LE CRANE, Jean-Louis HENRY.
- CFDT : Jean-Lou LECROC, Patricio MELCHIOR.
- UNSA : absent

Après lecture des déclarations liminaires, de chaque organisation syndicale présente, le Président, sans répondre aux questions posées préalablement, demande l'approbation du PV de la séance du CTPS du 23 juin dernier. Celui ci a été approuvé à l'unanimité.

Le point suivant concerne la fermeture du bureau de Quimper.

Monsieur BOURLIEUX nous expose les transferts de certaines missions vers les bureaux de Lorient, Brest et Rennes.

### 1) constitution de 2 pôles distincts au sein de la division de Brest :

a) activités fiscales au bureau de Lorient qui conserve sa fonction de bureau de douane de contrôle. Les contrôles ex-ante y demeureront. (Le conditionnel a été employé donc retranscrit !)

Regroupement progressif, mais dans un délai de 18 mois, de l'ensemble des dossiers TSVR, et TIPP de Quimper et de Brest auprès du bureau de Lorient.

Le secteur TABAC du Finistère sera transféré à Lorient au 01/07/2012.

Le contrôle des céréaliers sera aussi transféré à Lorient

### b) activités douane au bureau de Brest

Par contre, les contrôles Ex-Post de Lorient seront transférés au bureau de Brest à compter du 01/01/2012.

2) Le bureau de Rennes, récupère le suivi des parts de redevance de Lorient, Quimper, Saint Briec. Il assurera aussi le traitement des DEB du Finistère et du Morbihan.

En ce qui concerne le contrôle DEB de St Briec, c'est plutôt nébuleux. Le Président a suggéré que le transfert se ferait de manière progressive, qu'il verrait.

### 3) Le domaine des CI restera départementalisé à deux exceptions :

- pour les céréales et le tabac du Finistère

Pour la parité administrative, la justification de ce « mercato » des missions douanières, est de dire que par effet de spécialisation, on note une amélioration de la gestion des dossiers dans les domaines concernés. Cela permettrait aussi de justifier le nombre d'ETPT des bureaux par rapport à la charge de travail.

Pour la parité CGT, la spécialisation d'un bureau est dangereuse car si la spécialité disparaît ou confiée à une autre administration, c'est la fermeture assurée de la structure, d'une part.

D'autre part, qu'en est-il de l'effectif ? En déplaçant les charges de travail d'un bureau à un autre, augmente t-on d'autant les emplois dans les bureaux d'accueil ? Nous en doutons fort !

Par contre, nous sommes certains que l'administration n'omettra pas d'en retirer dans les bureaux de départ !

Lors du dernier CTPS-DI de juillet, le Directeur Interrégional a annoncé 50 suppressions d'emplois dans la DI. Quels sont les plans en la matière pour la DR de BRETAGNE ?

Le Président nous a précisé que :

- Pour Brest, le pôle procédure serait renforcé et compterait ainsi 6 personnes.
- Pour Lorient, (qui est un bureau de contrôle lié à un cahier des charges quant à son effectif maximum), les emplois réels sont de 21 et les ETPT de 18. Il faudra y rajouter 3 arrivées de Quimper + 1 rapprochement de conjoint. Dans l'immédiat, l'effectif sera gonflé pour « absorber » l'effectif quimpérois (selon la CGT : pour être revu vraisemblablement à la baisse dans peu de temps).
- Pour les collègues de Quimper Co : 3 à Lorient, 1 à la DGFIP, 1 départ en retraite, la collègue qui s'occupe de l'ATSCAF sera relogée à l'hôtel des impôts de Quimper, la Correspondante sociale sera relogée soit à la mairie, soit à la brigade.
- Pour Rennes, il n'y aura pas de transfert de personnels.
- Pour les suppressions d'emplois, il faut compter avec les départs en retraite et l'effort fait par le service général, le départ du relais GRH vers la RR, et le transfert d'un emploi du service masse vers Nantes ?

Pour lui, l'effort doit maintenant être fait par les autres directions de l'interrégion .

A notre question pratique de savoir comment ferait une entreprise du Finistère lors d'un contrôle DEB pour fournir au bureau de Rennes sa comptabilité de 3ans en arrière ? Le Président a répondu que les entreprises devraient trouver les moyens de répondre à nos attentes.

#### **Vote sur la fermeture du bureau de Quimper :**

Parité administrative : pour

Parité syndicale : **CONTRE**

**Nous avons sollicité un vote séparé concernant le transfert des charges.**

Le président a accepté. « Qui est contre le transfert de charges des bureaux de Quimper et Brest vers les bureaux de Lorient et de Rennes ? »

Parité administrative : Pour

Parité Syndicale : **CONTRE**

#### **Questions diverses :**

Lors du dernier CTPS-DR, nous avons interpellé le Président au sujet du quart d'heure chauffeur en surveillance. En Bretagne, les brigades de la division de St Malo n'ont pas ce quart d'heure chauffeur. Aujourd'hui, nous avons réitéré notre demande et argumenté en prônant l'équité au sein de la DR, et bien que

l'entretien mécanique des véhicules soit plus léger au quotidien que par le passé, il était tout de même nécessaire de faire le plein d'essence et surtout prendre le matériel de contrôles routiers qui lui a bien évolué.

Le Président a jugé la demande recevable, va tout de même s'informer de la conduite tenue en la matière dans l'inter-région. Il donnera sa réponse sous 10 jours.

#### Les travaux immobiliers à la Direction régionale :

Concernant l'accueil du bureau de Chantepie au rez-de-chaussée de l'immeuble la DR, des groupes de travail associant les agents et un ergonome se tiendront du 22 novembre à fin février, afin de définir au mieux les installations des services. Les travaux seront réalisés par la BHR. Le déménagement est prévu pour mai /juin 2012.

Pour Lorient, l'immeuble est en bon état, il est prévu de mettre en place un cahier de rendez vous unique avec les affaires maritimes.

Les agents devraient être consultés pour une meilleure répartition des espaces tant CO que SU.

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL REGIONAL DE LA MASSE DU 15 SEPTEMBRE 2011 à RENNES**

### **1) informations sur les cités**

Les représentants de la SNI, Mme GUESDON et M GAUTIER font un point sur les cités qu'ils gèrent. Aucun problème n'est à signaler.

Pour Vannes : la porte d'entrée d'immeuble est très lourde et claque lors de la fermeture. La SNI assure qu'elle va intervenir rapidement.

Pour Lorient : vente probable de la résidence à l'OPHLM de la ville.

Pour Brest : la résidence devrait être vendue, cependant des travaux pour l'étanchéité des toits et la réfection des cages d'escalier devraient être entrepris

Pour Lannion : le remplacement des revêtements de sol sont prévus sur 4 ans,

la société AIGUILLON est absente. (Rennes 1, Rennes 2)

On nous signale un manque de communication de cette société vers notre administration. Les collègues chargés du service de la Masse veillent au bon traitement des dossiers et plus particulièrement pour les demandes d'attribution de logements. Ce qui est dommageable c'est qu'ils n'ont pas connaissance de la date des commissions d'attribution de logements.

On peut avoir beaucoup de craintes quand le service sera transféré au siège de la DI, l'éloignement géographique avec la société d'une part et les collègues locataires d'autre part ne facilitera pas les choses.

Un autre problème important est soulevé : le manque de lisibilité par rapport aux hausses de loyer.

2) Approbation du PV du 14 octobre 2010 : Unanimité

3) Etat des impayés : 4 dossiers en cours

4) Programmation immobilière 2012 :

Pour la cité de ST MALO , le changement des quatre portes d'entrée d'immeuble est indispensable . Ce dossier doit être porté et soutenu en central.

5) Responsables de cités :

L'audit de l'inspection des services a souligné que les responsables de cités dans le domaine locatif (SNI/ AIGUILLON) étaient essentiellement chargés de la distribution des quittances de loyers. En conséquence, il est proposé de retirer les forfaits horaires octroyés actuellement aux responsables des cités, à charge désormais au service régional d'envoyer les quittances directement aux locataires.

La CGT, ainsi que les autres organisations syndicales présentes, ont voté CONTRE cette proposition. En effet, il est, pour notre organisation, primordial de conserver un lien de proximité et surtout un référent douanier pour les logements de la MASSE .

Questions diverses :

Le Président nous informe de sa réponse favorable à notre demande lors du CTPS -DR, d'attribution du quart d'heure chauffeur pour les brigades de la division de Rennes .

